



## ***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2009 (18 H 30)***

### **Présents :**

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Françoise BUSQUET, et MM. Jean-Pierre BOSCHAT, Freddy COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Ghislaine JACQUET, Lydie GRÜN, Anne-Marie DEGUILHEM, Christine FORET, Édith WERNIMONT, Nathalie CAMBIER-JONVAL, Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE, Marie-Hélène MOREAU, Conseillères Municipales,
- MM. Dominique SCHEUER, Vincent LALLEMENT, André BERTHE, Jean-Claude GILBERT, André POULAIN, Michel MAYEUX, Clément MIQUEL, Fabien LALLEMAND, Conseillers Municipaux,
- Mme Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

### **Pouvoirs :**

- Pierre CARBAJO à Claude ANCELME,
- Élisabeth DURTETTE à Françoise CAPPELLE,
- Yann DUGARD à Véronique DELEHAIE.

### **Assistaient également :**

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mme Isabelle HUET, secrétariat,
- Mme Cécile CLOT, service comptabilité.

Le Maire présente les excuses de M. MEUNIER, Receveur Municipal.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Le Maire propose la désignation d'Anne-Marie DEGUILHEM.

*Vote : accord unanime*

## **INFORMATIONS DU MAIRE :**

Le Maire précise qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet, la semaine dernière avec Françoise CAPPELLE pour évoquer les dossiers de subventions au titre de la DGE et de la DDR.

Le Sous-Préfet a demandé au Maire de redire son attachement à ce que les dossiers présentés puissent démarrer dans les meilleurs délais. Il avait d'ailleurs envisagé d'assister à la séance de ce soir, mais n'a pu se rendre disponible et vous prie de l'excuser.

Le Maire ajoute que ces travaux démarreront au plus vite bien évidemment, mais il attend de connaître le montant exact des subventions, notamment celles du Conseil Général.

Le Maire informe également les Conseillers qu'il a signé une convention avec la DDE pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées. C'est un chantier pilote pour la DDE des Ardennes.

Un groupe technique va être mis en place prochainement. Il s'agit de dresser un état des lieux, de déterminer des zones à enjeux (là où il y a le plus de déplacements) et d'inventorier les éléments à prendre en compte lorsque des chantiers de voirie, de trottoirs, ... sont faits, afin d'optimiser l'accessibilité à toutes les sortes de handicap et les personnes à mobilité réduite.

Le Maire ne manquera pas de tenir avisé les Conseillers de l'avancement de ce dossier.

Enfin, le Maire précise qu'il a souhaité s'associer à une campagne de régulation des populations de pigeons bisets, organisée par l'entreprise Champagne Céréales. Cette campagne sera programmée courant Avril.

Il ajoute, concernant les corbeaux qui se trouvent dans le bois du Nan, qu'il va y installer prochainement un canon, pour essayer de les faire partir.

## **Prochains rendez-vous :**

*Vernissage de la biennale littéraire « les gourmands disent », le Mercredi 1<sup>er</sup> Avril à 17 H 30 à la Bibliothèque, en présence de l'écrivain Joëlle Brière*

*Réunion « fêtes patronales » organisée par le Sous-Préfet, le Mercredi 1<sup>er</sup> Avril à 18 H 00 à Bellevue*

*Spectacle « Au pays des rondeurs », le Dimanche 5 Avril à la salle des fêtes de Châtel Chéhéry*

*Forum « job-emploi » le Mardi 7 Avril à la Salle des Fêtes*

*Assemblée Générale du FJEP, le Vendredi 10 Avril à 18 H 00*

*Nocturnia – présentation des nouvelles activités, les Dimanche 12 et Lundi 13 Avril*

*Spectacle « Ciao Bella », le Jeudi 16 Avril à 20 H 30 aux Tourelles*

*Journée Nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation, le Dimanche 26 Avril à 11 H 00*

*Opération « le printemps du théâtre » organisée par la troupe « les Deux Masques », du 30 Avril au 3 Mai, avec en spectacle d'ouverture « les miettes de Margoula » le Jeudi 30 Avril à 18 H 30 aux Tourelles*

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 25 Mars dernier.

*Vote : accord unanime*

## **ADOPTION DE COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

### **- du 30 Octobre 2008 :**

Le Maire demande s'il y a des remarques.

Marie-Hélène MOREAU regrette que les comptes-rendus soient adoptés si tard.

Le Maire répond qu'effectivement la transmission des comptes-rendus est un peu tardive, mais la secrétaire a beaucoup de travail. Il propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime moins une abstention (Yann DUGARD)*

### **- du 9 Décembre 2008 :**

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### I – Compte Administratif 2008 et Budget Primitif 2009 :

Le Maire donne lecture de l'introduction du rapport du Maire (pages 2 à 5) (*annexe 1*).

Françoise CAPPELLE présente ensuite la **section de Fonctionnement**, en parallèle avec le document comptable, qui a déjà été présenté à la Commission des Finances du 18 Mars, et dont les membres avaient pris acte.

*Recettes de Fonctionnement* (pages 7 à 15 du rapport du Maire + pages 4 et 5 du document comptable) :

Françoise CAPPELLE donne le détail des chapitres.

Pour le chapitre 002 – excédent de Fonctionnement, il est proposé d'inscrire 766 973 € en 2009 (contre 424 269 € au Compte Administratif 2008), grâce notamment à la recette exceptionnelle de 368 350 € provenant d'une régularisation de la situation d'APM.

Au chapitre 70, il est proposé d'inscrire 213 000 €. Françoise CAPPELLE rappelle qu'en 2009, l'article 70312 - redevances funéraires n'existe plus - ce point avait d'ailleurs été évoqué lors du dernier Conseil Municipal – puisque maintenant, l'opération passe directement dans les comptes de la Trésorerie.

Dans ce chapitre, il est également proposé d'augmenter l'article 7066 – redevances ALSH à 23 500 €, puisque les salaires des animateurs de l'ALSH ont été revalorisés. Toutefois, cette hausse sera compensée en partie par une augmentation des tarifs.

Au chapitre 73, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères disparaît en 2009, puisque c'est la 2C2A qui a pris la compétence.

Le chapitre 74 s'élevait à 2 563 687 € au Compte Administratif 2008. Il est proposé d'inscrire 2 138 000 au Budget 2009. Françoise CAPPELLE précise qu'en 2009, la Dotation de Solidarité Rurale (fraction péréquation) a été regroupée sur le compte Dotation de Solidarité Rurale (bourg centre), c'est pour cette raison qu'il y a en 2009 une croix dans le tableau sous la ligne Dotation de Solidarité Rurale (fraction péréquation). Par contre, la compensation d'impôts sur les spectacles disparaît, ainsi que la compensation des droits de mutation.

Le chapitre 75 s'élevait à 194 877 € au Compte Administratif 2008. Il est proposé d'inscrire 145 000 au Budget 2009. Françoise CAPPELLE précise que les 20 000 € inscrits en 2009 à l'article produits divers – tri sélectif correspondent à une recette de 2008 mais qui a seulement été versée début 2009.

Au chapitre 76, rien n'est prévu en 2009 sur le gain de change de l'emprunt suisse.

Au chapitre 77, les produits des cessions correspondent aux différentes ventes de terrains, qui se sont élevées en 2008 à 133 952 €.

La recette supplémentaire provenant d'APM a également été inscrite à ce chapitre, à l'article 7788 « produits exceptionnels », de façon à ce qu'il n'y ait pas de grande différence dans les prochaines années, qui fausserait les comparaisons.

Donc, pour les *recettes de Fonctionnement* :

- un Compte Administratif à hauteur de 5 883 971,65 €
- un Budget Primitif à hauteur de 4 895 000,00 €

La page 7 du rapport du Maire donne les prévisions 2008 et les taux de réalisation ; la page 8, elle, donne la comparaison des réalisations 2007 et celles de 2008.

La page 10 propose une simulation des impôts locaux 2009, avec les taux prévus aux Orientations Budgétaires, mais avec les chiffres des bases 2009 qui ont été notifiées après ces Orientations.

Avec une hausse des taux de 2,5 %, le gain serait de 93 000 €. Lors des Orientations Budgétaires, il avait été décidé que si les bases augmentaient de façon significative, cette hausse des taux pourrait être ramenée à 1,5 %.

Comme il y a eu des bonnes nouvelles pour les bases, et notamment celle de la Taxe Professionnelle, mais comme en même temps, il y a des pertes sur les compensations, il est proposé une hausse des taux de 1,5 % des 4 taxes, ce qui amènerait un gain de 78 000 €.

La page 11 donne l'évolution des bases définitives 2008 par rapport aux bases prévisionnelles 2009. Françoise CAPPELLE rappelle que c'est l'État qui décide l'augmentation de ces bases, et non les collectivités.

Le graphique de la page 12 représente l'évolution du produit des impôts de 2005 à 2009. Même si les élus avaient décidé de ne pas augmenter les taux l'an passé, les bases, elles, ont évolué, notamment celle de la Taxe d'Habitation, ce qui explique cette hausse de la courbe entre 2008 et 2009. Mais l'évolution des bases est aussi une bonne chose, puisqu'elle montre que les gens investissent dans leur logement ou qu'il y a de nouvelles constructions.

La page 13 reprend le détail des dotations et contributions directes. Françoise CAPPELLE rappelle que les dotations (DGF, DSR - bourg centre et fraction péréquation – et Dotation Nationale de Péréquation) évoluent selon le nombre d'habitants.

- pour la DGF, on passe de 1 247 000 en 2008 à 1 217 000 en 2009.

- pour la DSR - bourg centre, on passe de 173 000 en 2008 à 140 000 en 2009 et pour la part fraction péréquation de 47 000 à 42 000.

Il est souvent fait état que les villes-centres ont des équipements qui bénéficient à tout l'arrondissement, et qu'en contrepartie elles touchent une dotation de bourg-centre. Or, Françoise CAPPELLE souligne que pour Vouziers, rien que le fonctionnement de la bibliothèque avec ses 3 employés, équivaut à cette dotation.

- pour la Dotation Nationale de Péréquation, on passe de 98 500 en 2008 à 41 700 en 2009, ce qui est une mauvaise surprise. Cette baisse est due à la perte de population et au changement de strate.

Autre mauvaise surprise, pour la compensation de la Taxe Professionnelle, on passe de 320 000 en 2008 à 46 487 en 2009. Françoise CAPPELLE souligne que l'explication de cette grosse différence a été énoncée en introduction par le Maire. Elle précise qu'en 2008, la société APM, qui est devenue AMI, était dans le dispositif « zone de revitalisation rurale », c'est-à-dire qu'elle ne rentrait pas dans nos bases de Taxe Professionnelle, par contre l'État nous versait des compensations. En 2009, la société APM disparaît complètement des bases, il ne reste que la société AMI, qui a été introduite dans nos bases pour une valeur de 1 023 000, ce qui explique cet écart. Les élus ont d'ailleurs été obligés, pour la première fois, de revoir les Budgets de Fonctionnement et d'Investissement par rapport aux Orientations Budgétaires.

*Dépenses de Fonctionnement* (pages 16 à 19 du rapport du Maire + pages 6 à 8 du document comptable) :

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement : au Budget 2008, il était de 680 000 €, il est proposé d'inscrire 730 000 € au Budget 2009, alors qu'aux Orientations Budgétaires, il était prévu 885 000 €. Comme il y a des recettes en moins, il faut diminuer également les dépenses.

Chapitre 11 : Budget total 2008 : 1 591 000 € ; Budget total 2009 : 1 196 000 € : cette différence s'explique par la disparition de l'article 611 - ordures ménagères (- 380 000 €).

On constate également dans ce chapitre une hausse assez importante de l'article 60612 – électricité et gaz et de l'article 60623 – alimentation (restaurant scolaire et repas ALSH).

Il est prévu aussi 7 000 € à l'article 637 – impôts et taxes, alors qu'au Compte Administratif, on trouve 1 912 €, qui correspond à une taxe que la Ville doit payer si elle n'emploie pas suffisamment de personnel handicapé. Françoise CAPPELLE précise que la Ville emploie des agents handicapés, mais le pourcentage par rapport à la taille de la collectivité n'est pas atteint, d'où cette taxe.

Cet article inclut également la taxe que va payer la Ville à la Communauté de Communes pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Christine NOIRET-RICHET aimerait savoir à quoi correspond l'augmentation de l'article 6226 – honoraires divers (20 000 € en 2009 au lieu de 10 000 € en 2008).

Françoise CAPPELLE répond que cette année, va être réalisé le document unique des risques concernant le personnel communal, pour 6 500 €.

Christine NOIRET-RICHET demande si la Ville va passer par un cabinet privé.

Françoise CAPPELLE répond par l'affirmative. Une consultation va bientôt être lancée, car la réalisation de ce document est obligatoire.

Christine NOIRET-RICHET demande s'il n'y a pas possibilité de le réaliser en interne ou par la Médecine du Travail.

Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services, répond que c'est une hypothèse qui n'a pas été creusée. Toutefois, cela demanderait aussi une plus grande mobilisation des services administratifs. Le temps de travail en interne engendre aussi un coût, certes moindre, mais réel pour la collectivité.

Françoise CAPPELLE ajoute que ces 10 000 € supplémentaires comprennent également la maîtrise d'ouvrage du parc informatique.

Le chapitre 012 – rémunération du personnel augmente quelque peu : 2 100 000 € en 2009 ; 2 008 191 au Compte Administratif 2008, due essentiellement à la revalorisation des salaires des agents de la catégorie C et à celle des animateurs de l'ALSH (100 000 € prévus à l'article 64131 – rémunérations non titulaires, contre 75 000 € en 2008)

Chapitre 65 : 530 254 € au Compte Administratif 2008 ; prévision de 542 500 € au Budget 2009. Françoise CAPPELLE explique la hausse de l'article 6531 – indemnité des élus 88 874 € au Compte Administratif 2008 : comme 2008 a été l'année des élections, il y a eu 3 mois avec les anciens tarifs et 9 mois avec les nouveaux barèmes d'indemnité. Avec la proposition de 94 000 en 2009, on revient au même taux qu'en 2007.

Françoise CAPPELLE poursuit la lecture du rapport du Maire, notamment les résultats 2008 et la synthèse de la section de Fonctionnement (pages 20 et 21).

Elle demande si les élus ont des questions à poser sur cette section de Fonctionnement, avant de passer à la **Section d'Investissement** :

*Recettes d'Investissement* (page 23 du rapport du Maire et pages 9 et 10 du document comptable) :

Au chapitre 040 – opérations d'ordre, Françoise CAPPELLE précise qu'il n'y a que les amortissements qui sont inscrits pour 142 000 €.

Au chapitre 10, les 187 544 € inscrits au Compte Administratif 2008 à l'article 10222 FCTVA concernent les travaux 2006, les 192 000 € proposés au Budget concernent les travaux 2007. Françoise CAPPELLE précise qu'un des points inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil correspond à la convention avec l'État pour pouvoir également récupérer en 2009 le FCTVA sur les travaux 2008 dans le cadre du plan de relance.

Au chapitre 13, les 230 000 € inscrits en reports 2008 correspondent essentiellement à la dernière tranche des travaux à l'église Saint-Maurille, ainsi qu'à une subvention du CNC pour les travaux qui vont avoir lieu aux Tourelles. Ne sont inscrites au Budget que les subventions qui ont déjà été notifiées (100 000 €), comme cela avait été souligné lors du débat des Orientations Budgétaires. Les subventions qui parviendront plus tard en Mairie seront inscrites dans un Budget Supplémentaire.

Au chapitre 16, il est proposé l'inscription d'1 500 000 € d'emprunts, mais qui ne sera pas réalisé, puisque les subventions ultérieures inscrites au Budget Supplémentaire viendront en déduction de cet emprunt.

*Dépenses d'Investissement* (page 24 du rapport du Maire et pages 11 à 16 du document comptable) :

La page 12 donne le détail du chapitre 20 pour 75 000 € en 2009, dont 60 000 € à l'article 2031 - frais d'étude.

Christine NOIRET-RICHET demande à quoi correspondent les frais d'étude pour l'accueil petite enfance.

Le Maire souligne que le retrait de 150 000 € par rapport aux Orientations Budgétaires correspond au retrait de la construction d'un bâtiment qui servirait d'accueil pour la petite enfance.

Il ajoute qu'il y a une autre réflexion. Il s'agirait d'agrandir et de rénover un bâtiment existant pour créer une halte-garderie limitée à l'accueil des habitants du canton de Vouziers. Des études sont donc nécessaires pour être aux normes.

Concernant l'Hôtel de Ville, le Maire précise qu'il s'agit d'une étude pour installer un ascenseur, puisque c'est une obligation. Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir avoir accès à la Grande Salle.

Pour le CPR, il s'agit de la rénovation complète du dortoir qui se trouve à l'étage. Le Maire pense que cette étude sera terminée fin 2009 et que les travaux pourraient débiter aussitôt.

Geneviève COSSON ajoute, concernant le projet de petite enfance, que le prestataire pressenti, qui est le FJEP, a accompagné les élus pour visiter d'autres haltes-garderies à Revin et Sedan, qui ont une taille comparable à ce que les élus de Vouziers souhaiteraient. Elle ajoute que c'est un travail de longue haleine. En effet, il ne faut ni se tromper sur la taille, ni sur ce que l'on veut y faire : crèche, halte-garderie, ou accueil multiservice.

La page 13 donne le détail du chapitre 21 pour 298 500 € en 2009.

Les pages 14, 15 et 16 donnent le détail du chapitre 23 pour 1 927 000 € en 2009. Françoise CAPPELLE précise que l'article 238 – avances sur commandes d'immobilisation correspond à toutes les dépenses concernant le SIVOM ; auparavant elles étaient inscrites à l'article 20415 (page 12).

Le Maire ajoute que les travaux prévus pour 2009 pour un montant de 677 000 € ont déjà été vus en Commission Travaux-Urbanisme. Il donne le détail de ces travaux (page 16). Il précise que la rue des Cinq Saules se trouve en face d'Argonne Hôtel.

Françoise CAPPELLE précise qu'il faut ajouter les reports 2008 : 140 000 + 30 000 €, ce qui donne une enveloppe globale de 847 000 €.

Elle ajoute que deux dossiers n'ont pas été retenus : la rue d'Argonne pour 126 000 € et la rue Augustine Busquet pour 320 000 €. Ces travaux seront peut-être inscrits au Budget Supplémentaire 2009, ou bien au Budget Primitif 2010, sachant qu'il y a encore une réserve de 183 000 € au SIVOM.

Le Maire souligne qu'une réunion de travail avec le nouveau Président du SIVOM et le Receveur a eu lieu. Il a été décidé que les statuts du SIVOM devraient être revus, afin d'être plus précis.

Françoise CAPPELLE poursuit la lecture du rapport du Maire : charge de la dette (page 25), évolution de l'annuité de 2001 à 2008 (page 26).

Elle précise que le **Budget de l'Eau** est expliqué dans le document comptable (pages 17 à 20), ainsi que le **Budget de l'Assainissement** (pages 21 à 24). Elle souligne que les travaux d'investissement pour l'Eau (article 2318) sont inscrits en hors taxe (172 500 €). En effet, dans la nouvelle comptabilité, on doit isoler les travaux et la TVA, qui se trouve à l'article 2762, pour 34 000 € (page 18).

Il en est de même pour les travaux d'investissement pour l'Assainissement (page 22).

Le Maire précise en ce qui concerne les travaux d'assainissement de la desserte de la zone urbanisable (pour 317 000 €) que la Ville attend la subvention du Conseil Général.

Le Maire demande si les Conseillers ont des questions à poser, avant de donner lecture de la conclusion du rapport (pages 27 et 28).

Puis, le Maire quitte la séance comme le prévoit l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour laisser la présidence à Françoise CAPPELLE, Première Adjointe au Maire.

## COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

*Section de Fonctionnement :*

**Recettes pour un total de : .....5 883 971,65 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....4 436 998,63 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent de Fonctionnement de :.....1 446 973,02 €**

qui est affecté de la façon suivante :

**virement à la section d'Investissement : .....680 000,00 €**

**report à nouveau en Fonctionnement :.....766 973,02 €**

Vote : UNANIME

*Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....2 418 323,36 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....2 909 691,15 €**

Vote : UNANIME

soit un **résultat d'Investissement négatif de :- 491 367,79 €**

auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....1 165 000,00 €**

**en dépenses pour un total de : .....673 632,21 €**

Vote : UNANIME

## COMPTE ADMINISTRATIF EAU

*Section d'Exploitation :*

**Recettes pour un total de : .....157 927,48 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....122 409,14 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Exploitation de : .....35 518,34 €**

qui est affecté en report à nouveau d'Exploitation de la façon suivante :

**virement à la section d'Investissement : .....30 000,00 €**

**report à nouveau en Fonctionnement :.....5 518,34 €**

Vote : UNANIME

*Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....307 230,34 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....307 125,33 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Investissement de :.....105,01 €**

qui est affecté en report à nouveau d'Investissement

auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....68 000,00 €**

**en dépenses pour un total de : .....77 989,54 €**

Vote : UNANIME

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

*Section d'Exploitation :*

**Recettes pour un total de : .....402 070,25 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....44 579,24 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Exploitation de : .....357 491,01 €**

qui est affecté en report à nouveau d'Exploitation

Vote : UNANIME

*Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....327 444,23 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....118 596,32 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Investissement de :.....208 847,91 €**

qui est affecté en report à nouveau d'Investissement

auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....13 000,00 €**

**en dépenses pour un total de : .....26 432,81 €**

Vote : UNANIME

Françoise CAPPELLE soumet également à approbation le compte de gestion du Receveur, qui est en concordance avec celui de la Ville.

Vote : UNANIME

Le Maire reprend sa place. Françoise CAPPELLE lui précise que les Comptes Administratifs Ville, Eau et Assainissement ont été votés à l'unanimité. Au nom des membres du groupe « Vouziers Avance », elle remercie Claude ANCELME pour le travail qu'il fournit, notamment pour essayer de faire venir des nouvelles entreprises ou commerces et tenter de ramener de la population sur Vouziers.

Le Maire remercie à son tour les Conseillers Municipaux pour cette confiance qu'ils lui ont accordée.

Il propose de passer au vote des Budgets Primitifs.

## BUDGET PRIMITIF VILLE 2009

*Section de Fonctionnement :*

**pour un total de 4 895 000 € en dépenses et en recettes**

*Vote : 22 voix pour et 5 voix contre (Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE, Marie-Hélène MOREAU, Fabien LALLEMAND, Yann DUGARD)*

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 3 830 000 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

*Vote : 22 voix pour et 5 voix contre (Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE, Marie-Hélène MOREAU, Fabien LALLEMAND, Yann DUGARD)*

## BUDGET PRIMITIF EAU 2009

*Section d'Exploitation :*

**pour un total de 170 000 € en dépenses et en recettes**

Vote : UNANIME

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 326 000 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

Vote : UNANIME

## BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009

*Section d'Exploitation :*

**pour un total de 394 000 € en dépenses et en recettes**

Vote : UNANIME

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 613 000 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

Vote : UNANIME

## **II) Vote des taux d'imposition 2009 :**

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2008 des 4 taxes :

- Taxe d'Habitation : .....	10,12 %
- Foncier Bâti : .....	13,71 %
- Foncier Non Bâti : .....	22,25 %
- Taxe Professionnelle : .....	9,64 %

Pour 2009, il est proposé d'augmenter ces taux de 1,5 % par rapport à 2008, soit :

- Taxe d'Habitation : .....	10,27 %
- Foncier Bâti : .....	13,92 %
- Foncier Non Bâti : .....	22,58 %
- Taxe Professionnelle : .....	9,78 %

*Vote : 22 voix pour et 5 voix contre (Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE, Marie-Hélène MOREAU, Fabien LALLEMAND, Yann DUGARD)*

## **III – Subventions :**

Françoise CAPPELLE rappelle que ces demandes de subvention (*annexe 2*) ont déjà été examinées en Commission des Finances, qui a émis un avis favorable.

Comme les commentaires pour l'attribution de ces subventions ont déjà été diffusés dans le compte-rendu de cette Commission des Finances, et qu'il n'y a pas de questions particulières de la part des Conseillers, elle propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime pour toutes ces attributions de subventions*

### **Sauf**

*celles aux syndicats CGT, CFE-CGC et CFTC : 26 voix pour et 1 voix contre (Chantal PETITJEAN)*

et en raison de leur fonction de membres du bureau dans certaines associations, ne participent pas au vote :

- Michel MAYEUX pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et les Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Françoise BUSQUET pour Amitiés Vouziers-Civol ;
- Christine FORET et Lydie GRÜN pour l'association d'animation la Condéenne ;
- Françoise CAPPELLE pour l'Association Les Tourelles (subvention de Fonctionnement et avance de 5 000 € pour l'organisation des spectacles de rue du Dimanche de la Foire (24 Mai) ;
- Françoise CAPPELLE pour l'Harmonie Municipale ;
- Ghislaine JACQUET pour le syndicat CGT ;
- Jean-Claude GILBERT pour l'Effort Sportif Vouzinois ;
- Vincent LALLEMENT pour Top Jazz ;
- Chantal PETITJEAN pour Club Omnisport Santé ;
- Pierre CARBAJO pour l'association sportive lycée-collège multi-sites ;
- Françoise BUSQUET et Jean-Pierre BOSCHAT pour l'OMS.

#### **IV – Versement anticipé du FCTVA : convention État – Ville :**

Le Maire explique que dans le cadre du plan de relance, la loi du 4 Février 2009 a prévu de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui augmentent leurs dépenses d'Investissement au cours de l'année 2009 (un euro de plus que la moyenne 2004 à 2007).

Cette disposition se traduit par deux effets :

- au cours de l'année 2009, les collectivités qui s'engagent dans cette démarche percevront les attributions du FCTVA dues au titre des dépenses mandatées en 2007 plus celles de 2008,

- les collectivités qui respectent cet engagement conserveront l'avantage du délai de versement avec une année de décalage en 2010 et les années suivantes. Si cet engagement n'était pas respecté, elles percevront le FCTVA avec un décalage de 2 années.

La Ville de Vouziers souhaite s'engager dans ce dispositif, afin de récupérer plus rapidement l'avance de TVA.

Le Maire souligne que 75 % des investissements en France sont réalisés par les collectivités publiques ; il semblerait normal que ces collectivités ne doivent plus avancer la TVA.

Françoise CAPPELLE ajoute que si la Ville signe cette convention (*annexe 3*), 233 000 € seront versés en Juin 2009. Mais les services de la Préfecture doivent vérifier si les Investissements de la Ville seront réalisés à hauteur de la moyenne plus 1 €.

Le Maire précise qu'il y a eu beaucoup de travaux en 2007 et 2008, par exemple pour la voirie les travaux se sont élevés à 1 200 000 €. Il faut donc que la Ville réalise beaucoup de travaux d'Investissement cette année, sinon elle ne pourra pas bénéficier de cette avance. Par contre, le Maire le souligne une nouvelle fois, il est nécessaire que la Ville obtienne des subventions du Conseil Général pour les travaux de voirie et de réseaux, sinon elle ne pourra pas assumer toute seule le montant de ces travaux d'Investissement.

Françoise CAPPELLE remarque que les avances de TVA sont reversées aux collectivités deux ans après, alors qu'elles sont reversées un an après pour les groupements de communes. De plus, la Ville ne récupère pas en totalité ces avances. Sur 1 000 € versé, la Ville ne récupère que 900 €.

Elle ajoute que la Ville ne dépensera pas forcément ce versement anticipé, car si elle n'a pas réussi à atteindre le seuil des dépenses d'Investissement en fin d'année, elle devra attendre 2 ans pour récupérer la TVA. L'idéal serait donc que les collectivités n'aient plus à avancer la TVA.

Christine NOIRET-RICHET (en précisant que Madame CAPPELLE vient de donner la réponse) demande si la Ville a un projet précis avec ces 233 000 €, ou si cela sera seulement de la trésorerie.

Françoise CAPPELLE répond que cela n'est pas que de la trésorerie, mais si la Ville n'arrive pas à faire toutes les dépenses d'Investissement, elle devra attendre 2 ans avant de récupérer la TVA.

Christine NOIRET-RICHET trouve dommage qu'il n'y ait pas un nouveau projet différent de ceux qui sont déjà budgétisés, car ce versement anticipé se fait dans le cadre du plan de relance de l'économie. Elle note l'exemple des villes de Charleville-Mézières ou Sedan qui vont annoncer des nouvelles mesures grâce à ce versement anticipé.

Le Maire et Françoise CAPPELLE répondent que Vouziers a également des projets, notamment l'assainissement.

Christine NOIRET-RICHET pensait plus à un projet précis, quelque chose de symbolique.

Le Maire précise qu'il y a déjà des gros dossiers d'engagés jusqu'en 2010, notamment le diagnostic de la station d'épuration. Il y a également les différents branchements en assainissement au Pôle d'Activités. Il y a aussi les études qui ont été présentées précédemment lors de l'examen du rapport du Maire, notamment le projet de rénovation de la Place Carnot.

Françoise CAPPELLE remarque que la Ville doit faire 1 300 000 € de travaux d'Investissement cette année (tout budget confondu) pour pouvoir utiliser cette TVA. Si les subventions parviennent en Mairie et que les appels d'offres se font rapidement, les travaux seront engagés cette année et cette récupération anticipée de 233 000 € servira dès 2010 pour engager des nouveaux projets (par exemple des équipements sportifs).

Le Maire ajoute qu'il est également nécessaire de faire attention aux dépenses, et qu'il y a des priorités à établir.

Comme il n'y a plus de remarques, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

## **V – Concours communal des maisons fleuries – été 2008 : attribution des prix :**

Françoise BUSQUET rappelle que les Conseillers ont déjà eu la liste du palmarès (*annexe 4*). Elle souligne que cette année, il y a eu 39 lauréats « 1 fleur », qui recevront chacun un bon d'achat de 15 € ; 35 lauréats « 2 fleurs », qui recevront chacun un bon d'achat de 25 € ; 21 lauréats « 3 fleurs », qui recevront chacun un bon d'achat de 35 € et 10 lauréats « 4 fleurs », qui recevront chacun un bon d'achat de 50 €.

Elle ajoute que le jury, composé d'une douzaine de personnes, s'est rencontré plusieurs fois et s'est promené dans toutes les rues de Vouziers, Chestres, Blaise et Condé.

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

## **VI – Dissolution de la Caisse des Écoles :**

Le Maire explique que les services et le personnel gérés par la Caisse des Écoles, qui avait été créée en 1975, ont été transférés vers le budget Ville par délibération du 3 Décembre 2004, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Depuis, aucune opération comptable ou budgétaire n'a été effectuée.

Après avis du Trésorier Municipal, il est proposé de dissoudre la Caisse des Écoles à la date de ce Conseil Municipal, soit le 31 Mars 2009, et de transférer sur le Budget Ville les créances (les restes à recouvrer des exercices 2002 à 2004) et le solde de trésorerie pour les montants qui subsistent à la date des écritures de liquidation ainsi que l'excédent budgétaire pour un montant de 8 987,57 €.

*Vote : accord unanime*

## **VII – Modification du tableau des emplois communaux – création de trois emplois saisonniers :**

Le Maire explique qu'il s'agit de modifier le tableau des emplois communaux en créant, pour répondre à un besoin saisonnier, trois emplois temporaires d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, qui auront pour fonction l'entretien des espaces verts et/ou tous les travaux polyvalents relevant de l'activité habituelle des services techniques municipaux pendant la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre de chaque année.

Le Maire précise que l'embauche de ces 3 personnes ne sera pas obligatoire tous les ans. Il s'agit ce soir de créer les postes.

Il ajoute que les personnes embauchées sur ces postes seront des agents non titulaires en contrat à durée déterminée. Les clauses de leur contrat seront ainsi déterminées :

- la durée maximale du contrat de travail est fixée à 6 mois ;
- la durée hebdomadaire du travail sera de 35 heures (temps complet) ;
- les agents recrutés recevront une rémunération mensuelle correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (échelle indiciaire n° 3).

Marie-Hélène MOREAU demande s'il s'agit de Contrat Aidé.

Le Maire répond par la négative. Il précise qu'en plus de ces 3 emplois saisonniers, la Ville embauchera certainement des Contrats Aidés, même si cela n'est pas toujours facile.

Madame LEMOINE, Directrice Générale des Services, précise qu'il s'agit d'une régularisation. Ces 3 emplois saisonniers ne sont pas nouveaux. Les agents étaient employés avec comme justification « absence temporaire d'un personnel communal ». Or, la réglementation précise que ces absences temporaires correspondent en fait à des absences « maladie ». Pour les absences liées à la période estivale, il est nécessaire de créer des postes « emplois saisonniers ».

Comme il n'y a plus de remarques, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

## **AFFAIRE D'URBANISME**

### **I – Approbation du Plan Local d'Urbanisme :**

Le Maire rappelle que par délibération du 28 Mars 2006, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du PLU et définit les modalités de concertation.

Par délibération du 17 Juillet 2008, le projet de PLU a été arrêté.

Il a été soumis à enquête publique par arrêté municipal du 13 Novembre 2008. Cette enquête s'est déroulée du 8 Décembre 2008 au 15 Janvier 2009.

Monsieur ZEIMET, commissaire enquêteur, a transmis en mairie son rapport et ses conclusions (consultables au service urbanisme de la Mairie). Il a émis un avis favorable au projet de PLU.

Au vu des avis de la Chambre d'Agriculture, de la SNCF, de l'Architecte des Bâtiments de France et des observations inscrites au registre d'enquête, quelques modifications mineures ont été apportées au projet arrêté (les modifications sur les parcelles sont projetées via le vidéoprojecteur) :

- rue Bournizet : classement en zone UC de la totalité de la parcelle acquise par M. Mme NIVAILLE, préalablement classée en UC, UZ et 2AU. Il s'agit de la parcelle à côté de ROCHA ;
- remise en page de la photo d'entrée de village à Blaise ;
- prise en compte de l'opportunité d'aménager la traverse qui va de Vouziers à Chestres (cycles, piétons) mais usage partagé avec le monde agricole ;

- modification de la rédaction des articles 11 du règlement de PLU concernant l'aspect des constructions autorisant les couvertures de teinte rouge - et non plus exclusivement de teinte schiste - pour permettre la réfection des couvertures en terre cuite rouge ponctuellement présentes sur la commune de Vouziers, suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
- autorisation, en zone UB, de construire les nouvelles constructions agricoles liées aux exploitations agricoles existantes sur la même unité foncière, suite à la demande de la Chambre d'Agriculture ;
- interdiction de toute construction en zone AT, suite à la demande de la Chambre d'Agriculture.

Le Maire précise que la version présentée en enquête publique permettait les habitations, aménagements et équipements d'hébergement et de restauration, les commerces, bureaux, services ou accueils et les terrains de camping sous réserve qu'ils soient nécessaires à l'exploitation agricole. Or, la Chambre d'Agriculture demande à ce que toute construction soit interdite. Il y aura donc interdiction de ces constructions en zone AT. Seuls seront possibles :

- les équipements publics et les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
  - la reconstruction à l'identique des bâtiments existants après sinistre,
  - le confortement, l'entretien et la rénovation des bâtiments existants sans changement de vocation) ;
- réduction à Blaise de l'emprise de la zone AT derrière l'exploitation FEUCHER. Le Maire précise qu'il s'agit de supprimer un rectangle de zone AT derrière cette exploitation, car la Chambre d'Agriculture demande la réduction des zones AT à Blaise si on interdit les constructions en zone AT ;
  - modification de la formulation en page 29 du rapport de présentation concernant le périmètre d'éloignement autour des élevages.

Le Maire rappelle l'ancienne formulation : « Dans le périmètre de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, quel que soit le volume de cet élevage, (ou 50 mètres en zone urbaine, là où l'exploitation ne pourra pas changer de catégorie), sont donc inconstructibles les terrains n'ayant aucune maison d'habitation entre eux et l'exploitation agricole. Par contre, les terrains situés en zone bâtie qui ont déjà une habitation entre eux et l'exploitation agricole sont en principe constructibles car ils n'aggravent pas la contrainte de l'agriculteur »

La nouvelle formulation proposée est la suivante : « Dans le périmètre de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, quel que soit le volume de cet élevage, pour permettre à l'exploitation concernée de changer de catégorie, sont donc inconstructibles les terrains n'ayant aucune maison d'habitation entre eux et

l'exploitation agricole. Par contre, les terrains situés en zone bâtie qui ont déjà une habitation d'entre eux et l'exploitation agricole sont en principe constructibles car ils n'aggravent pas la contrainte de l'agriculteur ».

Le Maire précise que cette modification intervient à la demande de la Chambre d'Agriculture). En effet, celle-ci ne souhaite pas voir apparaître la notion de 50 mètres en zone urbaine car, en fonction de leur classement, elle ne s'applique pas à toutes les exploitations agricoles. La nouvelle formulation tient donc compte de cette remarque.

- suppression des règles d'implantation sur les emprises SNCF, mais maintien des obligations paysagères. Le Maire précise que les bâtiments n'auront pas d'obligation de recul par rapport aux propriétés autour, mais les règles paysagères, notamment de plantation, sont maintenues ;

Le Maire ajoute que des réponses négatives ont également été apportées à d'autres demandes :

- suppression de la zone 1AUZ à l'entrée Ouest de la Ville. Le Maire précise qu'il s'agit de la grande parcelle (38 560 m<sup>2</sup>) en entrée de Ville, à droite en allant sur Blaise ;
- demande de reclassement en zone A de terrains classés en zone N et correspondant à la ZPPAUP (enceinte préromaine, butte de Théline ...), les périmètres de captage ou des zones inondables ;
- demande de création d'une zone AT à Blaise empiétant sur l'emplacement d'une zone 1AUb. Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de Mme BAUDART, derrière son ex-exploitation, puisque la zone est déjà en lotissement au POS ;
- classement en zone UC des deux côtés du chemin de Richecourt. Le Maire précise que le classement en zone UC d'un seul côté a été retenu ;
- classement de la parcelle AM 554 en 1AUb à la place de 2AU. Il s'agit d'une parcelle aux Marizys, qui restera donc en zone 2AU car il n'y a pas de réseaux ;
- demande de M. LEMOINE de Blaise de classement en zone A de bâtiments classés en zone UB ;
- demande de déclassement en zone A d'une parcelle située en zone AT. Le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle du GAEC de la Muette à Blaise entre l'exploitation agricole et la zone 2AU.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a effectué un échange avec un propriétaire riverain pour modifier la limite de sa propriété, classée en

zone 1AUZv. La Zone 1AUZv permettant notamment la création de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est proposé de modifier les limites de la Zone 1AUZv pour qu'elle coïncide totalement avec les nouvelles limites des parcelles propriétés de la Communauté de Communes.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal (projet consultable au service urbanisme de la Mairie) est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123.10 du Code de l'Urbanisme,

il est proposé au Conseil Municipal :

- de repositionner la zone 1AUZv pour prendre en compte la modification des limites des propriétés appartenant à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la faire coïncider avec la réalité cadastrale et de modifier en conséquence le dossier de P.L.U ;
- d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du PLU, droit qui s'exercera de manière sélective en fonction des besoins réels de la commune ;
- de soumettre la pose et la modification des clôtures à déclaration préalable dans les zones U et AU du PLU, y compris hors périmètre de la ZPPAUP ;
- d'approuver le projet de PLU ainsi modifié.

Le Maire demande si les Conseillers ont des questions à poser. Comme il n'y a pas de remarques, il propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

## **AFFAIRE DIVERSE**

### **I – Adoption du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale :**

Françoise CAPPELLE précise que ce règlement intérieur (*annexe 5*) a été toiletté. Elle fait alors le point sur les nouveautés, notamment la réservation possible des livres en ligne sur le site Internet de la Ville. Un paragraphe consacré au « service Internet », qui est un service qui fonctionne très bien, a également été inclus dans ce règlement intérieur.

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

La Secrétaire de Séance

Anne-Marie DEGUILHEM

Annexes :

- annexe 1 : rapport du Maire – Compte Administratif 2008 et Budget Primitif 2009 (*rapport consultable au Secrétariat du Maire*)
- annexe 2 : subventions
- annexe 3 : convention Ville de Vouziers – État relative au versement anticipé du FCTVA
- annexe 4 : palmarès du concours communal des maisons fleuries 2008
- annexe 5 : règlement de la Bibliothèque Municipale